

L'ALTERNANCE : UNE FORMATION, UNE EXPÉRIENCE, UN MÉTIER !

CAP agricole (niveau 3)

JARDINIER

PAYSAGISTE



CONTENU DE LA FORMATION

OBJECTIF

À l'issue de la formation, le titulaire du diplôme est capable de réaliser la mise en place d'un espace vert et/ou jardin et d'en assurer l'entretien. Il est également apte à prendre soin de son matériel et d'en assurer les opérations de maintenance courantes tout en respectant les règles de sécurité.

LIEUX

En centre de formation de la Chambre de l'Agriculture et de la Pêche de Nouvelle-Calédonie situé à Numbo.

PROGRAMME PÉDAGOGIQUE

- Expression et communication
- Instruction Civique
- Mathématiques
- Éducation Physique et Sportive
- Gestes et postures
- Biologie végétale
- Connaissances élémentaires en chimie minérale
- Utilisation rationnelle de matériel
- Maîtrise technique
- Prévention Santé Environnement

MODALITÉ DE VALIDATION

La formation est validée par un diplôme du ministère chargé de l'agriculture de niveau 3. Celui-ci s'obtient par unité capitalisable (UC). Un UC reste valide cinq ans.

RYTHME DE L'ALTERNANCE

ALTERNANCE

La formation est dispensée avec un rythme de 3 semaines en entreprise pour 1 semaine en centre de formation (cours théorique et pratique).

RÉPARTITION DU TEMPS
23% CFA
77% ENTREPRISE



DURÉE TOTALE DE LA FORMATION

2 ans.

MODALITÉS D'INSCRIPTION

CONDITION D'ADMISSION

Avoir plus de 16 ans, valider toutes les étapes de recrutement.

POINT



Votre première étape
vers l'Alternance

POINT A - NC

24 69 49

contact@pointa.nc

www.pointa.nc

BON À SAVOIR !



Si vous êtes salarié.e en poste depuis plus de 6 mois, le FIAF peut soutenir votre employeur dans la prise en charge des frais pédagogiques.
www.fiaf.nc 47 68 68

1

Enregistrement
au Point A

2

Réunion d'information et
tests de positionnement

3

Entretien de
motivation

4

Signature du
contrat

5

Début de
formation au CFA

L'ALTERNANCE : UNE FORMATION, UNE EXPÉRIENCE, UN MÉTIER !

Code ROME : A1203

OUVRIER PAYSAGISTE

APPRENDRE UN MÉTIER

Les emplois se répartissent entre un secteur privé, les entreprises paysagistes et un secteur public, les services espaces vert des villes. Le secteur privé est composé principalement de petites entreprises et d'une grosse entreprise.

Les activités de l'ouvrier paysagiste concernent la réalisation et l'entretien d'un jardin ou d'un espace vert, et nécessitent une connaissance précise des végétaux et de leur physiologie. Elles se situent toujours dans le cadre des consignes données par son supérieur hiérarchique. Elles sont réalisées avec un souci constant du respect des règles d'hygiène et de sécurité.

ACTIVITÉS

- **Organisation et planification des chantiers** : Prépare et organise les tâches selon les consignes et le travail d'équipe, puis assure le rangement en fin de chantier.
- **Aménagement des espaces verts** : Réalise des travaux d'infrastructure, de plantation, de semis et d'engazonnement en suivant les plans d'exécution.
- **Entretien des espaces et des installations** : Entretien des espaces paysagers et naturels, ainsi que les infrastructures, avec des travaux de maintenance réguliers.
- **Maintenance des outils et équipements** : Effectue le réglage, le nettoyage, les petites réparations et l'entretien des matériels, y compris les équipements de protection tout en respectant les règles de sécurité.
- **Communication et rapport d'activité** : Tient à jour les enregistrements, rend compte au responsable, informe les clients et propose des améliorations pour l'optimisation des chantiers.

PROFIL MÉTIER REQUIS

- **Être en bonne condition physique** : être en capacité à travailler en extérieur et à effectuer des tâches fatigantes.
- **Être capable d'utiliser différents outils et matériels** nécessitant un respect des mesures de sécurité prévues.
- **Avoir le sens de l'esthétique** : avoir un regard pour l'harmonie et la mise en valeur des espaces verts.
- **Faire preuve d'adaptation** : s'ajuster aux aléas climatiques et aux conditions du terrain.

EMPLOIS VISÉS

- Ouvrier paysagiste.
- Jardinier.
- Agent d'entretien des espaces verts.
- Élagueur-grimpeur.

SALAIRE MENSUEL D'UN ALTERNANT

	1ère année	2e année
- 21 ANS	83 801 F.CFP	92 181 F.CFP
+ 21 ANS	100 561 F.CFP	108 941 F.CFP